



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 11 janvier 2022

Élaboration du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2022 Lancement de l'appel à projets

Dans le cadre de la politique nationale de sécurité routière, pilotée par la délégation de la sécurité routière (DSR) au Ministère de l'Intérieur, le PDASR est l'outil opérationnel de politique de lutte contre l'insécurité routière départementale. Il permet de soutenir de manière concrète les porteurs de projets (octroi de subventions, mise à disposition de ressources) et de faciliter toutes les actions locales de prévention du risque routier.

Au titre de l'année 2022, Emilia HAVEZ, directrice de cabinet de la préfète de la Vienne et cheffe de projet sécurité routière, lance un appel à projets aux acteurs locaux de la sécurité routière que sont les collectivités territoriales, les organismes publics ou semi-publics, les associations, les établissements scolaires et les entreprises du secteur privé.

Ces projets peuvent bénéficier d'une aide financière, matérielle et humaine, tant au niveau de la conception qu'au niveau de la réalisation.

Les projets pour lesquels une subvention sera demandée devront être en cohérence avec les axes définis dans le Document Général d'Orientation (DGO) 2018/2022 qui cadre le PDASR. Ces axes sont constitués de 4 enjeux nationaux et de 2 enjeux locaux :

Enjeux nationaux

- Le risque routier professionnel ;
- La conduite après usage de substances psychoactives (alcool et stupéfiants) ;
- Les jeunes (selon 3 classes d'âge : 14/17 ans, 18/24 ans et 25/19 ans) ;
- Les seniors (selon 2 classes d'âge : 65/74 ans, 75 ans et plus).

Enjeux locaux basés sur l'étude de l'accidentalité du département

- Les deux-roues motorisés (cyclomoteurs < 125cm³ et motocyclettes > 125 cm³) ;
- Les distracteurs (téléphone au volant...).

L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux afin de réduire le nombre d'accidents et de personnes tuées sur les routes du département.

Les dossiers sont à déposer avant le 1^{er} février 2022 à l'adresse suivante :
pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr

Plus d'informations sur les modalités pratiques de dépôt des dossiers :
<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere/Lancement-de-l-appel-a-projets-du-PDASR-2022>

**Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers